Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 49

Artikel: Arboriculture
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-248273

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

bravement à l'assaut du château et s'en rendent maîtres après un combat acharné de quatre heures.

La ville d'Orbe prise, les Suisses laissent dans le château une garnison de 300 hommes, puis vont occuper le passage et le fort de Jougne dont ils s'emparent sans difficulté. Ce point reste gardé par un détachement de 500 hommes.

Yolande, duchesse de Savoie, veuve d'Amédée IX et sœur du roi de France Louis XI, fut sensible à la perte de ses possessions dans le pays de Vaud qui lui appartenait, mais elle avait été elle-même cause de son propre malheur. Cette princesse qui exerçait déjà la régence du vivant de son mari et qui continua, à partir du 30 mars 1472, à l'exercer au nom de son fils Philibert, s'était brouillée complètement avec son frère le roi de France et avec les Suisses et avait conclu, au mois de janvier 1475, une alliance formelle avec Charles de Bourgogne. Elle avait même fini par décider son beau-frère, le comte Jacques de Romont, gouverneur du pays de Vaud, qui était auparavant l'ami des Confédérés, à suivre son exemple. D'un autre côté, nombre de places, de châteaux et de forteresses du Jura étaient entre les mains de vassaux du duc de Bourgogne. On conçoit que les Confédérés, Berne, Fribourg et Bienne surtout, aient tenu à assurer leurs derrières en prévision d'événements qui étaient désormais inévitables.

Pendant que les Confédérés s'emparaient ainsi d'une grande partie du Pays de Vaud, le duc de Bourgogne s'entêtait dans sa détermination de prendre Neuss et continuait à l'assiéger. Les Suisses avaient battu son armée, condamné à mort son bailli Hagenbach, pris la place de Héricourt, dévasté la Franche-Comté, écrasé ses vassaux et occupé leurs châteaux, et Charles restait devant Neuss, abandonnant à elle-même Yolande de Savoie, et paraissait ne pas se soucier de ce qui se passait en Alsace, en Franche-Comté et dans le pays de Vaud.

Il était devant Neuss depuis 10 mois entiers, c'est-à-dire depuis le 31 juillet 1474, quand il fit enfin, le 31 mai 1475, la paix avec l'empereur Frédéric.

Il leva donc le siège de Neuss et se mit en marche avec toute son armée pour châtier les Suisses, que l'empereur, content d'avoir obtenu pour son fils Maximilien la main de la duchesse Marie, fille de Charles-le-Téméraire, lui abandonna sans difficulté.

La paix n'était pas encore conclue entre le duc de Bourgogne et l'empereur d'Allemagne que les garnisons bourguignonnes, qui occupaient les places fortes et les châteaux voisins de la frontière, reprenaient courage dans l'espoir d'être prochainement secourus et faisaient des incursions sur les terres de l'Evêché de Bale. Le 5 mai, les Bourguignons parvinrent à s'emparer du château de Chauvilier qu'ils réduisirent en cendres ; ils donnèrent aussi l'assaut à Roche-d'Or et saccagèrent le comté de Montbéliard. Directement menacé, l'évêque de Bâle met sur pied tous les bourgeois de Porrentruy, renforce la garnison de Roche-d'Or, et appelle à Porrentruy deux compagnies de Bâlois. Les comptes de la ville de Porrentruy rapportèrent qu'à cette occasion, il y eut dîner à l'hôtel-de-ville ; deux veaux, des moutons, de grandes pièces de bœuf, furent servis dans ce repas qui coûta 72 sols et 8 deniers. Comme le dit Mgr Vautrey, l'animation est au comble dans dans la petite cité qui prend l'aspect d'une ville de guerre. On n'entend que le bruit des armes ; à chaque pas, on se heurte à quelque engin, tiré de l'arsenal. On pousse aux remparts et sur les tours les gros veuglaires, les serpentines, les couleuvrines ; les hommes d'armes portent de lourdes arquebuses à mèche, des arbalètes à cric, de pesantes hallebardes ; on fait de la poudre avec du salpêtre recueilli avec soin : on répare les murailles, les tours, les ponts-levis ; on entretient les fossés ; on veille jour et nuit.

(A suivre) J. JECKER

curé de Moutier.

Arboriculture

Une jolie treille est un des plus beaux ornements pour l'extérieur des maisons à la campagne, sans compter les avantages qu'on peut en retirer par les grappes dorées ou vermeilles qu'elle fournit. Aussi de temps immémorial on a toujours vu des treilles de ce genre revêtir la plupart des murs du côté sud des maisons de nos villages d'Ajoie et de la vallée de Delémont, et même de ceux des vallées de la Birse, de la Suze et du Doubs. Le raisin bien mûr est un des meilleurs fruits et la vigne se prête si bien à toute espèce de tailles et de formes qu'on lui a donné jusqu'ici assez souvent la préférence sur les autres espèces d'arbres. Cependant, voici quelques années que les maladies de la vigne qui désolent les pays vignobles se répandent jusque dans nos contrées. Si nous n'y avons pas encore constaté l'existence du philoxera, par contre l'oïdium y a fait, l'année dernière surtout, des ravages importants.

L'oïdium est une moisissure qui s'attache de préférence aux grappes de raisins avant leur maturité. Cette moisissure est une espèce de champignon qui se propage avec la plus grande facilité. Les grappes atteintes ne se développent pas ; elles noircissent et renferment encore la semence de ce dangereux cryptogame. Aussi, au lieu de laisser ces grappes sur la treille, on devrait les couper et les brûler le plus tôt possible ; autrement on favorise la propagation de cette maladie que quelques-uns appellent le choléra de la vigne. Cette maladie attaque aussi les feuilles et même le bois de l'année qui devient taché, s'aoûte mal et qui doit être taillé très court l'année suivante.

Il y a pourtant un remède assez facile à employer pour prévenir et ensuite guérir cette maladie. C'est d'abord de couper et brûler le plus tôt possible non-seulement les grappes atteintes qu'on a pu laisser sur la treille, mais même les débris de feuilles et les sarments tachetés qu'on remarquera, ne laissant à ces derniers que ce qui est nécessaire à la taille. La treille étant ainsi bien nettoyée dès décembre en janvier, la maladie a beaucoup moins de chance de se développer. Cependant ce traitement ne suffit pas. Le vigne ayant été taillée court en temps opportun, dès que les feuilles se seront un peu développées, vers la fin de mai, il faut les poudrer avec de la poudre de soufre par un temps clair et sec, vers trois heures de l'après-midi. Cette opération se répétera encore deux fois : avant la fleur et quand le grain sera de la grosseur d'un petit pois. Si malgré ce traitement, il y avait encore des grappes atteintes, il faudrait les détruire de suite.

En procédant de cette manière nous avons sauvé cette année à peu près complètement la récolte de deux treilles, tandis que celle des voisines a été complètement perdue. Il en a été de même dans plusieurs villages du Jura et des pays limitrophes où l'on peut voir encore à la plupart des treilles des grappes envahies par la maladie, surtout aux espèces de raisins les meilleurs et les plus délicats. On l'a vu le remède n'est pas trop difficile à employer ni trop onéreux ; c'est pourquoi on devra l'employer sans retard. On dit qu'au siècle dernier, la vigne était cultivée non-seulement à Bienne et à Laufon, mais qu'on en voyait quelques échantillons tapisser les coteaux de St-Ursanne, de Buix, de Boncourt etc. ; ce serait donc bien dégénérer sous ce rapport si nous ne pouvions pas au moins conserver nos treilles.

J. G.

Menus propos

Exportation d'immeubles. — Nous avons parlé, l'autre jour, des maisons construites en aluminium. Cela paraissait déjà bien extraordinaire, voici le pendant.

Les Américains toujours des inventions d'Amérique ! ont achevé la construction à Chicago d'une maison en aluminium, de dix-sept étages, et ils sont si contents de cet essai qu'ils parlent déjà, en hommes pratiques, d'en fabriquer « pour l'exportation ».

Vous voulez une maison ? Inutile d'aller aux agences, ou de vous aboucher avec les notaires, les courtiers d'immeubles, etc. Vous n'avez qu'à écrire à M. X..., fabricant, New-York et Chicago, avec indication des dimensions qui vous plaisent, et, par le courrier suivant vous recevrez vos futures Pénates soigneusement emballées

On sait que les mineurs du Klondyke partent quelquefois pour le pays de l'or avec leur maison sur leur dos, comme les colimaçons. Par exemple, l'abri sera sommaire : quatre montants et un nombre suffisant de plaques s'y adaptant à la façon des vitres d'une serre. Seulement, comme l'aluminium est très léger la « maison » entière ne pèse que trente ou quarante kilos. On se débrouillera là-bas pour la tapisser de peaux et, s'il le faut, la flanquer de gros cailloux.

Soyons prudents, disait-il à Claude marchant à son côté. Ne me quitte par des yeux. Ne hasarde pas un mot, pas un geste sans ma permission... Il y va de leur vie et de la nôtre.

Comme ils arrivaient devant la maison, les sicaires du comité de salut public pénétraient dans l'allée.

Ils reculèrent à l'apparition d'une jeune fille vêtue de noir, et qui résolûment s'avançait à leur rencontre.

Sa ressemblance avec Claude était si frappante, qu'un étranger, les regardant tous les deux, aurait aussitôt deviné le frère et la sœur.

Mais tous les regards se concentraient en ce moment vers le seuil où paraissait devoir s'opérer l'arrestation :

Une espèce de commissaire formula cette question :

— La citoyenne Emiliane Drumettaz ?

— C'est moi répondit Claudine.

Le sergent ne put retenir un cri.

Claudine l'aperçut ; elle reconnut en même temps son frère ; et, portant aussitôt le doigt à ses lèvres, par un regard éloquent, elle leur imposa silence.

Puis, la tête haute et d'un pas rapide, elle suivit les envoyés du comité avec une impatience au moins égale à celle de son frère et du sergent.

Jean-Marie restait atterré.

— Je comprends ! murmura-t-il ; elle les avait sentis venir !... elle se dévoue !... mais je la sauverai !... Toi, Claude entre et monte... C'est au troisième... Une seule porte... Dis à la demoiselle que ta sœur est allée reporter de l'ouvrage, travailler en ville... qu'elle ne rentrera que ce soir... Attendez-moi... Je la mets sous ta garde !

Et comme la sinistre escorte disparaissait il s'élança sur ses traces.

La suite prochainement.)